



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Valloire**  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 13 décembre 2019

Date d'affichage : 13 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Laurence CLEMENT-GUY - Maud GOBERT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Eric GIRAUD (donne procuration à Jean-Marie MARTIN) - Jacques PRAT (donne procuration à Corine FALCOZ)

**Monsieur Pascal CLAPPIER est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 19-12-134**

**Objet : Délégation de service public de la structure multi-accueil des Aiglons  
Homologation des tarifs pour l'hiver 2019/2020**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France dans le cadre de son contrat de délégation de service public (DSP) pour la saison d'hiver 2019/2020 ont été adressés en mairie pour approbation.

Après présentation de ceux-ci, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France pour la saison d'hiver 2019/2020, annexés à la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



**Acte certifié exécutoire**  
Transmission en Préfecture : 20/12/19  
Affichage : 20/12/19  
Valloire, le 20/12/19  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20/12/2019



ID : 073-217303064-20191219-19\_12\_134-DE

### 3.1 Tarifs des formules

Nous proposons plusieurs formules d'accueil :

	UNITE	FORFAIT 6 jours
MATTIN de 8h45 à 12h00	32,00 €	160,00 €
APRES-MIDI de 13h30 à 17h00	33,00 €	165,00 €
JOURNEE de 8h45 à 17h00 (repas compris)	75,00 €	375,00 €
ACCUEIL 12h - 14h uniquement pour les skieurs dont le relai est assuré par les moniteurs ESI (repas compris)	23,00 €	115,00 €